



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

L'intervention du SNUDI-FO 94 permet aux titulaires de circonscription (TRS) de faire des vœux sur des propositions de couplages !

Suite à l'annonce faite par la Direction académique aux TRS, lundi 16 juin, leur indiquant qu'ils ne seraient pas destinataires, cette année, de la liste des couplages de fractions de postes disponibles dans leur circonscription pour réaliser des vœux d'affectation pour la rentrée prochaine (lire le communiqué du SNUDI-FO 94 [ici](#)), le SNUDI-FO 94 a saisi longuement le Secrétaire général, mardi 17 juin, en audience.

Lors de cette audience, le SNUDI-FO 94 a dénoncé les conditions inacceptables dans lesquelles étaient placés les titulaires de circonscription, forcés de saisir des vœux à l'aveugle, sans disposer de la liste des fractions de postes à pourvoir. Le SNUDI-FO 94 a rappelé que les titulaires de circonscription devaient pouvoir émettre des vœux d'affectation sur des couplages opérés par la Direction académique, comme les années précédentes, et comme le stipule par ailleurs le guide départemental du mouvement. À l'issue de l'audience, le Secrétaire général a répondu qu'une réflexion serait menée, à partir des éléments apportés par le SNUDI-FO 94.

Le mercredi 18 juin au matin, le SNUDI-FO 94 a réuni une vingtaine de TRS, qui ont fait état des difficultés et inquiétudes rencontrées face aux consignes de la Direction académique de faire des vœux sans liste de postes : s'agit-il pour eux de contacter chaque école pour s'enquérir des fractions de postes à pourvoir ? Comment seront-ils départagés si des fractions de postes devaient être demandées par plusieurs collègues, à des rangs différents dans leurs listes de vœux ? Comment s'assurer de ne pas être affectés sur une école, commune non souhaitée ?

Enfin, le mercredi 18 juin, en fin d'après-midi, la Direction académique a informé le SNUDI-FO 94 que les titulaires de circonscription recevront bien les couplages de fractions de postes. Ceux-ci seront réalisés par les circonscriptions puis remontés à la Direction académique pour vendredi 20 juin. Les TRS en seront destinataires en début de semaine prochaine ; le délai de retour des vœux devrait néanmoins être réduit, comparativement aux années précédentes.

**Le SNUDI-FO 94 se félicite que le droit des collègues à formuler des vœux précis soit respecté !
Il sera vigilant sur le respect de l'engagement pris et des droits des collègues.
Il invite les TRS à saisir le syndicat en cas de difficulté rencontrée.**

Pour toute question, vous pouvez contacter les élus et représentants du SNUDI-FO 94 :

Samia AIT ELHADJ : 06 17 87 73 81	Benoît BALORDI : 06 62 96 51 07
Luc BÉNIZEAU : 06 72 04 80 68	Azhour BOUARNI : 06 14 45 45 45
Sylvain BUI : 06 64 44 50 76	Samantha COUBARD : 06 86 90 79 21
Claire GUILLAUME : 06 27 70 61 14	Yves GREINER : 06 23 80 15 78
Christelle LOURENCO : 06 64 00 86 03	Olivier LEGARDEUR : 06 09 79 83 84
Leslie RUBINSZTAJN : 06 86 49 62 66	Jean-Marc PILCH : 06 82 83 80 27
Sylvain WOIRY : 06 58 05 07 30	Grégoire SCHNEIDER : 06 64 51 03 17

Pour défendre mes droits et mes garanties statutaires de fonctionnaire d'État :

 Je me syndique au SNUDI-FO : [bulletin d'adhésion](#)

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la
Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL ☎ 01.43.77.66.81
Fax : 01.43.77.31.29 - email : 94snudifo@gmail.com - internet : snudifo94.fr -  snudifo94 -  @SNUDIFO94